



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

brevets

Question écrite n° 49655

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie au sujet de la création d'un brevet européen. La Commission européenne a proposé la création d'un brevet communautaire unique, reconnu et valable dans toute l'Union. Si cette proposition était adoptée par les quinze, elle réduirait la charge des entreprises et encouragerait l'innovation grâce à la diminution du coût d'obtention du brevet tout en offrant une structure juridiquement claire en cas de litige. Par ce brevet communautaire, il s'agira d'offrir un outil compétitif de poids à l'industrie européenne et notamment aux PME. En conséquence, il lui demande quelle sera la position de la France dans ce domaine.

Texte de la réponse

La France est favorable à la mise en place rapide d'un brevet communautaire à même de doter l'Europe et les entreprises européennes d'un instrument juridique solide et compétitif. L'adoption du règlement sur le brevet communautaire constitue un élément indispensable à l'achèvement du marché intérieur dans le domaine de la propriété industrielle et au développement de l'innovation au sein de l'Union européenne. Sur le fond, la France apporte son soutien aux propositions de la Commission : le brevet communautaire doit être un brevet européen désignant la Communauté, doté d'un régime juridictionnel efficace et sûr et d'un coût abordable. Cette solution, qui bénéficie d'un consensus au niveau des experts, rend nécessaire une adhésion de la Communauté à la convention sur le brevet européen, ce qui implique une révision de cette convention avant le premier semestre 2002. Les travaux doivent se poursuivre activement sur les autres aspects de ce dossier afin de tenir l'objectif de la fin de l'année 2001 fixé au Conseil européen de Lisbonne de mars 2000, pour parvenir à un accord sur le projet de règlement actuellement débattu au Conseil de l'Union.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49655

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2000, page 4464

Réponse publiée le : 16 avril 2001, page 2298